

DELIBERATION N° 01. 13 DU 28 JUIN 2001

RELATIVE A LA LEVEE DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE DE LA
COMMUNE DE DUCEY

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

Vu la loi n° 68.1250 du 32 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat,
les départements, les communes et les établissements publics

DELIBERE

La commune de Ducey est relevée de la prescription de ses créances envers
l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la convention 95.2193.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence



Pierre-Alain ROCHE

Le Président
du Conseil d'Administration



Jean-Pierre DUPORT